



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



N° 14734 \* 04

# **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

## **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :  /  /

Dossier complet le :  /  /

N° d'enregistrement :

### **1 Intitulé du projet**

Projet d'aménagement et de transformation de l'ancien siège des 3 Suisses - rue Isaac Holden à CROIX (59)

### **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

#### **2.1 Personne physique**

Nom

Prénom(s)

#### **2.2 Personne morale**

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.b	Le projet crée une SDP d'environ 65 000m <sup>2</sup> sur une emprise foncière de 5,6ha
41.a	Le projet crée un parking ouvert au public de minimum 100 places

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération concerne la requalification du site "Holden" à Croix (59), qui a accueilli le siège des 3 Suisses et est occupé par des bâtiments de bureaux et des parkings associés. Afin de réduire l'impact carbone du projet, et de préserver la mémoire de l'histoire du site, une partie des bâtiments sera préservée et réhabilitée. Une stratégie de réemploi est mise en place pour valoriser les éléments déconstruits.

Un maillage d'espaces publics dédiés aux modes doux est aménagé afin de créer des perméabilités à l'échelle du quartier, et la voirie existante est réaménagée pour desservir les parkings du projet. Des ouvrages de gestion des eaux pluviales sont créés dans les espaces publics. Le projet prévoit la division du terrain en six lots distincts, qui accueilleront des programmes variés. Conformément à l'OAP inscrite au PLU3 et à l'objectif de mixité fonctionnelle, il est prévu de renforcer la programmation existante à hauteur de 65 000m<sup>2</sup> :

- 15 400 m<sup>2</sup> de bureaux,
- 2 600 m<sup>2</sup> de commerces et services,
- 14 000 m<sup>2</sup> de surfaces dédiées à l'enseignement,
- 2 600 m<sup>2</sup> d'hôtellerie,
- 27 100 m<sup>2</sup> de logements et 2 670 m<sup>2</sup> de surfaces pour les résidences gérées.

#### 4.2 Objectifs du projet

Ce projet de régénération s'inscrit dans les Plans de Référence Urbain portés par la ville de Croix successivement mis à la concertation des habitants pour toute la ville (en 2016 puis 2023).

Il a fait l'objet de la co-construction d'une OAP délibérée en Février 2023 et entrée en vigueur avec le PLU3 en Octobre 20234.

Il porte diverses ambitions sociales et environnementales, guidées par un objectif de sobriété (en mobilités, énergies, matériaux) et la volonté d'impacter positivement l'urbain existant :

- Renforcer et intensifier le centre-ville, pour des lieux accessibles à tous et pour tous : régénérer des fonciers accessibles, en renforçant les dynamiques existantes de centre-ville, intensifier et diversifier les usages.
- Aménager un îlot de fraîcheur fertile, réintroduire l'eau et la nature en coeur de ville, diversifier les fonctions et les programmations :
  - en s'adossant sur l'armature bioclimatique de la Branche de Croix qui traverse le site au sud
  - en rendant au centre-ville le bois "déjà-là", aujourd'hui caché, qui retrouvera au travers du projet, des fonctions de biodiversité, d'oasis de fraîcheur, des fonctions sociales et est ainsi "rendu visible et habitable".

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le site sera réaménagé pour accueillir dans un second temps les travaux de génie civil sur les promotions :

Phase 0 : Réalisation par la DRAC du chantier de fouilles préventives

Phase 1 : Curage, désamiantage, démolitions des appentis et ouvrages divers d'importance minimales + Rabotage des couches d'enrobés recouvrant le site à 70%

Phase 2 : Mise en tas et concassage des matériaux après vérification de leur capacité de recyclage (matériaux sous voirie, plateforme et dallage), concassage sur site avec la mise en sécurité et gestion des nuisances riverains

Phase 3 : La réalisation des travaux en milieu occupé nécessite des tranches d'activités pour les terrassements de manière à gérer la poursuite des activités existantes (camions Intermarché + école en préfiguration sur le projet)

Réalisation des terrassements sur la tranche 1 ouest - du site - Excavation des matériaux au droit des parkings souterrains créés sous les logements + stockage des matériaux en réusage sur la zone sud / Evacuation des excédents - l'optimisation des déblais remblais étant en cours -

Phase 4 : Viabilisation du premier lot et réalisation des travaux d'espaces publics de 1ere phase permettant le passage des camions Intermarché et la co-activité chantier des lots Ouest

Phase 4 bis : Terrassements, gestion des déblais remblais et viabilisation des lots au sud

Phase 5 : Démolition du bâtiment 3, Mise en tas et stockage des matériaux à réemployer (diag ressource et PEMD)

Une démarche "chantier à faibles nuisances" sera mise en place pour l'ensemble des travaux afin de maîtriser les impacts sur l'environnement et les riverains (notamment pendant les opérations de déconstruction).

Afin de diminuer le bilan carbone et les nuisances sur du chantier sur le quartier, le projet est conçu en maintenant le maximum d'existants, en minimisant les démolitions bâtis les évacuations VRD (maintien de la circulation et des bâtiments existants, limitation du nombre d'arbres abattus en maintenant l'espace vert intégralement)

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La transformation du site économique Holden en un quartier mixte permettra de renforcer la dynamique du centre ville de Croix, via la création d'un campus ouvert et l'implantation de commerces / services complémentaires à ceux existants. Grâce à une programmation de logement concertée avec la collectivité, l'opération va permettre l'arrivée d'environ 960 habitants (mixité sociale recherchée). Les usagers bénéficieront d'espaces publics qualitatifs, animés et ouverts sur le centre de Croix et la Branche de Croix réaménagée. L'espace boisé présent sur les parcelles sera réaménagé pour en faire un véritable parc arboré, et différents espaces verts supports de biodiversité et d'usages seront répartis sur le site.

Le projet réduit la place de la voiture au strict minimum : seule une voirie principale est aménagée en lieu et place de la voirie existante (accès aux parkings et livraisons), et le stationnement est dimensionné pour garantir un bon fonctionnement global du site, tout en veillant à limiter le nombre de places par usager.

Pour faciliter l'usage de la marche et du vélo et relier les différents secteurs alentours, un maillage continu permettra aux piétons et cycles de circuler en sécurité. Ces espaces seront aménagés pour maîtriser les effets d'îlots de chaleur (ensoleillement et effets de vents, végétalisation, ouvrages de gestion des eaux, matérialité).

Un travail a été réalisé sur le site avec un BE hydraulique sur la gestion de l'eau dans le projet qui voit la réouverture et la désimpermeabilisation d'un maximum de surfaces. Des fosses de Stockholm capables de récupérer les eaux de pluie et les restituer aux racines, les noues sont privilégiées.

La stratégie de sobriété énergétique mise en œuvre pour le projet passe par une réhabilitation soignée de l'existant, un positionnement réfléchi des bâtiments neufs et un approvisionnement via le RCU (existant rue Holden) en complément.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dépôt de permis d'aménager (cf périmètre présenté en annexe 3) + permis de construire pour les lots
- Dossier Loi sur l'Eau
- Éventuel dossier Code Minier si recours à la géothermie
- Diagnostic archéologique préventif
- Concertation préalable obligatoire
- Intervention du public via une DIA pour acquérir le 54 rue de la centenaire pour création de l'accès répondant à l'OAP

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise foncière de l'opération	5,6 hectares
Surface de plancher développée	env. 65 000m <sup>2</sup>
Nombre de stationnements automobile (dont IRVE)	env. 624 places
Surface végétalisée	env. 10 298 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 12 Voie : Rue de la Centenaire

Lieu-dit :

Localité : Croix

Code postal : 59170 BP : Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 03 ° 08 ' 56 " 7 Lat. : 50 ° 40 ' 21 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

##### Communes traversées :

Croix (59)

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est identifié au PLU3 Metropole Européenne de Lille en zone UGB1.1 "Centralités" (cf. Annexe8)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet n'interceptent pas de ZNIEFF mais plusieurs sont localisées autour de la zone d'étude, les plus proches sont : - ZNIEFF de type 2 : "Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem" (310013373) située à environ 3,2km au sud-est du site - ZNIEFF de type 1 : "Lac du Héron" (310013374) située à environ 3,2km et "Prairie et Bois humides des 17 bonniers à Willem" (310014128) à 5,2km du projet. (cf. Annexe 8)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche se situe à 15,6 km au l'ouest du projet, Il s'agit des Prairies des Willemots".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe en dehors d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle régionale la plus proche est "Le Héron" située à environ 3,2km. Le parc national le plus proche se situe à environ 22,5 km au sud du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de la Métropole Européenne de Lille de 3ème échéance relatif aux infrastructures routières et ferroviaires a été adopté le 29 avril 2022 par le conseil métropolitain.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de monuments historiques : - l'Église Saint-Martin à environ 150m (inscrit le 09/06/2005) ; - la Maison Delcourt à environ 600 m (inscrit le 28/07/2000). et à proximité d'un site remarquable : - Site patrimonial remarquable de Roubaix (1909270003). (cf. Annexe 8) L'ABF sera consulté pour le projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide floristique ou pédologique n'a été identifiée sur la zone de projet (cf. Annexe 11)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par un plan de prévention des risques inondation. Le PPRi a été approuvé par arrêté préfectoral le 02 octobre 2015. Les parcelles du projet ne sont pas concernées (cf. Annexe 8)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de gestion établi pour le projet se base sur des investigations réalisées en 2023 afin d'évaluer l'impact des sources potentielles de pollution liées à l'historique du site (cf annexe). Il est ainsi prévu : - l'évacuation des sports de pollution identifiés ; - la mise en place de barrières physiques / pollutions résiduelles ; - la réalisation de campagnes complémentaires au fil des études pour affiner la connaissance de l'état sanitaire selon les projets.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles du projet sont concernées par la ZRE "Nappe des calcaires carbonifères" (Source : DREAL Haut-de-France)  Aucun impact n'est à attendre sur la nappe au vu des dispositions prises conformément à l'arrêté de protection des captages en eau.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans un périmètre de protection de captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité d'un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone Natura 2000 se localise à proximité du projet.  Les sites les plus proches sont éloignés : - "Vallée de l'Escaut en aval de Tournai" à environ 12,8km à l'Est ; - "Vallée de la Lys" à environ 16km à l'Ouest.  (cf. Annexe 7 et rapport expertise en annexe 11)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité du "Parc barbieux" (à environ 400 m du projet) mais sans covisibilité.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé sur le site, le projet sera raccordé au réseau d'alimentation d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La conception des bâtiments sera adaptée à la présence éventuelle de la nappe. Une étude géotechnique sera réalisée ultérieurement permettant de définir le coefficient de perméabilité du site et également donner les niveaux de nappes. Les études menées dans le cadre des projets de construction permettront de la localiser, d'éviter au maximum de l'intercepter et de prévoir le cas échéant la méthodologie adaptée pour la mise en œuvre et la protection des niveaux souterrains.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération préserve au maximum les bâtiments existants afin de limiter les quantités de déchets de démolition. Une partie seulement des bâtiments existants sera démolie, les matériaux seront évalués en amont et une stratégie de réemploi sera mise en place.  Les déblais issus des terrassements seront préférentiellement utilisés pour le nivellement du projet, sous réserve de compatibilité sanitaire.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux grâce à la réutilisation des déblais et des matériaux de déconstruction.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion des eaux pluviales sera conforme aux attentes de la MEL, notamment s'agissant de la qualité et du débit des éventuels rejets. La validation des services sera obtenue en amont.  Le raccordement et l'évaluation des besoins en eau potable du projet seront également validés en amont. Des dispositions sont prises par le projet pour limiter la consommation (espèces plantées, équipements hydroéconomiques et suivi des consommations)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation de diagnostics phytosanitaire et écologique a permis d'évaluer les enjeux du site (voir annexe 12), et de prévoir un ensemble de mesures pour la conception ou les travaux : préservation d'un maximum d'arbres existants, aménagement éco-paysager du boisement, création d'un maillage végétalisé à l'échelle du projet en lien avec les espaces naturels alentours, respect des périodes de sensibilité de la faune pour les travaux.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 se situe à proximité du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet réaménage un foncier déjà bâti et artificialisé, en préservant les espaces naturels (boisement) présents sur les parcelles.  Il n'y aura donc pas de consommation d'espaces naturels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune canalisation de transport de matières dangereuses ou ICPE ne se situe à proximité du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par : - un risque sismique de niveau 2 ; - une zone d'aléa moyen au retrait et gonflement des argiles (cf. Annexe 8) ; - un risque d'inondation par crue à débordement lent de cours d'eau via la rivière de la marque. Ces enjeux seront pris en compte via les études géotechniques menées pour la conception des bâtiments.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude de circulation réalisée pour le projet met en avant les atouts du secteur pour les déplacements alternatifs à l'automobile.  D'après l'estimation des trafics générés par le projet et l'évaluation des incidences sur le réseau routier, le projet n'aura pas d'incidence notable (voir rapport en annexe 13).
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les impacts du projet sur le bruit routier sont négligeables. La conception prévoit la maîtrise des bruits d'équipements techniques nécessaires au projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au centre de Croix et aux abords de plusieurs voies structurantes de la MEL. L'aménagement du site et la conception du bâti sont adaptés pour préserver les usagers du bruit routier.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive n'est recensée dans les alentours du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de l'opération peuvent engendrer des vibrations sur une période limitée. Le projet limite au maximum ces impacts en limitant au strict nécessaire les démolitions.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les nuisances vibratoires liées au métro.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des installations lumineuses seront présentes sur le site (enseignes, éclairages parking, bureaux,...) mais seront utilisées dans le respect de la trame noire (limitée en intensité, période et zone).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en milieu urbain, le secteur est concerné par le phénomène de pollution lumineuse (voir annexe n°8)
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion des eaux pluviales se fait au maximum à la parcelle, via des ouvrages hydrauliques en aérien supports de biodiversité, qui permettent de limiter les volumes rejetés et maîtriser leur qualité.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réemploi a été étudié dès la phase "plan guide" et a guidé le projet d'aménagement : les démolitions ont ainsi été limitées, et les matériaux associés seront gérés dans une démarche de réemploi (réintégrés sur le site ou mis à disposition) ; les déchets de construction seront gérés conformément aux directives de la charte chantier propre. Lors de la phase d'exploitation, un système de collecte et de tri sera mis en œuvre.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre d'un monument historique, l'Architecte des bâtiments de France sera consulté pour l'opération, dans sa phase aménagement puis dans sa phase promotion.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet développe des usages conformes aux objectifs du PLU de la MEL, sur des parcelles déjà urbanisées. Il fait l'objet d'une OAP délibérée au conseil communautaire de février 2023

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

### Si oui, décrivez lesquelles :

Les travaux de renaturation de La Branche de Croix (porté par la MEL), le Programme de Renouveau Urbain en cours sur la commune et le développement du projet "La Maillerie" participent au renouveau urbain du secteur et à la création d'espaces de vie de qualité.

L'opération est développée en cohérence avec ces projets sur le plan des ambitions environnementales, urbaines et paysagères, et leurs interactions en terme de planning sont anticipées par les porteurs de projet.

Le principal impact cumulé concerne les flux sur le secteur et les nuisances associées : une étude de trafic est jointe au dossier et conclut sur le fait que le projet ne viendra pas augmenter le trafic déjà existant.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Ce projet de régénération porte diverses ambitions sociales et environnementales, guidées par un objectif de sobriété (en mobilités, énergies, matériaux) et la volonté d'impacter positivement l'urbain existant :

- Faire un projet de cœur de ville pour tous, mixte et convivial : varier les usages et les publics (habitat familial, campus, activités économiques) et faire se rencontrer les usagers dans un tiers lieu, dans des espaces publics confortables et des rez-de-chaussée animés ;
- Faire un quartier "-3 degrés" : réduire l'impact des activités humaines sur les îlots de chaleur (systèmes énergétiques vertueux et circulation automobile maîtrisée) et apporter de la fraîcheur (via la désartificialisation du site, la végétation préservée/renforcée, le travail sur l'ensoleillement/les ombres portées du bâti, les ouvrages de gestion des eaux en aérien) ;
- Faire avec le "déjà là" : composer avec le bâti et la végétation existants (restructuration des bâtiments, aménagement du boisement), préserver les usages et connecter les polarités alentours (Intermarché, centre-ville, rue Holden), renforcer les vues et les liaisons douces vers la Branche de Croix

Un tableau de synthèse des impacts potentiels / mesures prévues est proposé en annexe 9 du dossier.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant que l'opération s'inscrit en compatibilité avec l'OAP du PLU3 visant à la transformation d'un site artificialisé et la création d'un quartier mixte, aux aménagements qualitatifs et visant la mobilité douce et que :

- la réalisation des études préalables a conclu au possible maintien des bâtiments existants (et au réemploi d'un maximum d'éléments et matériaux issus du site) et de la zone boisée existante sans diminuer la densité visée à l'OAP et aux objectifs du PLU
- le plan guide élaboré avec l'ensemble des expertises (paysagère, environnementale, urbaine, gestion des sols et sous-sols, réemploi, trafic et mobilité...) vise à la désimperméabilisation, à la décarbonation, au recours aux ENR, à la mobilité douce, à la diminution de la place de la voiture, à l'amélioration de la gestion des EP

Le projet permettra d'améliorer la qualité environnementale, fonctionnelle et paysagère du site. Aussi il ne nous apparaît pas nécessaire de soumettre le projet à étude d'impact.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	- Annexe 8 : Cartographies complémentaires - Annexe 9 : Synthèse des enjeux, incidences et mesures - Annexe 10 : Rapports d'études pollution	<input checked="" type="checkbox"/>
2	- Annexe 11 : Expertise faune flore et délimitation de zones humides - Annexe 12 : Diagnostic phytosanitaire - Annexe 13 : Etude de circulation	<input checked="" type="checkbox"/>
3	- Annexe 14 : Étude acoustique - Annexe 15 : Etude de sols	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DANSET

Prénom ALEXANDRE

Qualité du signataire DIRECTEUR TERRITOIRE HDF NORMANDIE

À Villeneuve d'Ascq

Fait le 11/02/25  /  /

DocuSigned by:  
**Alexandre DANSET**  
F1801EC896AD467...

Signature du (des) demandeur(s)